

La V.A.E.

La validation des acquis par l'expérience

- ✓ Faites reconnaître **vos** **savoir-faire** sur la partie technique en **validant votre expérience professionnelle** (*dès 3 ans d'expérience*)
- ✓ **Deux jours seulement pour un diplôme !** (*du mécanicien au chef d'atelier*)
- ✓ **prise en charge financière**, (que vous soyez salarié de l'automobile ou demandeur d'emploi).



Automobile Formation 13

Julien DERHILLE

35 rue Callelongue –
13008 MARSEILLE

04 91 16 73 90 – 06 89 32 90 95

www.af13.fr mail :
jderhille@af13.fr



Délégation PACA

Téléphone : 04 86 76 15 73

Mobile : 06 84 50 41 26

Parc Club des Aygalades. Bât D.
35 Bd du Capitaine Gèze
13014 MARSEILLE

Qu'est-ce que c'est ?

La VAE vous permet de faire reconnaître vos années d'expérience pour valider un Certificat de Qualification Professionnelle reconnu dans les Métiers de l'Automobile.

Quels diplômes* ?

Tous les CQP de la Branche Automobile CQP Mécanicien, CQP Carrossier Peintre, CQP Chef d'Atelier... pour voir les CQP existants : www.anfa-auto.fr/rncsa/index

Comment ?

Un accompagnement de 2 jours, pour préparer votre dossier professionnel, pas d'enseignement général.

Un oral à passer devant un jury de professionnels comme vous, et vous repartez avec votre diplôme !

Des CQP dans les domaines de la Maintenance auto – moto – VI – VU, Carrosserie peinture, Vente de véhicule, Vente PRA, Préparation rénovation de véhicules, Dépannage remorquage, Contrôle technique, Démontage, Station-service, Location de véhicule, Auto-école, Parking, Secrétariat...

**Certification de Branche*